

sion de l'industrie de la pêche. Le ministère fournit une aide technique et, de concert avec l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada et divers services du ministère fédéral des Pêcheries, entreprend certains travaux d'expérimentation.

Par l'entremise de la Commission de prêts aux pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, organisme relevant du ministère provincial, une aide financière est offerte aux pêcheurs. La Commission de prêts aux pêcheurs fonctionne en vertu de l'autorité que lui confèrent la loi sur l'aide au rétablissement et ses règlements d'application, approuvés, avec leurs modifications, par le lieutenant gouverneur en conseil, le 7 janvier 1949. Des prêts sont accordés aux pêcheurs et aux sociétés commerciales en vue de l'achat de bateaux, de moteurs et d'appareils, au taux d'intérêt de 4 p. 100. Depuis sa réorganisation en 1949 jusqu'à la fin de mars 1964, la Commission a prêté \$3,073,692 pour la modernisation des flottilles côtières et hauturières. Sous l'empire de la loi sur les prêts aux établissements industriels, des prêts visant la construction et l'expansion des usines de conditionnement peuvent être accordés à l'égard d'installations pour la manutention des produits de l'agriculture, de l'horticulture et de la pêche.

*Pêche sportive.*—La pêche sportive relève du ministère des Pêcheries. Les cours d'eau de la province, généralement alimentés par des sources d'un débit assez constant, sont très favorables à la reproduction du poisson de sport, dont la truite mouchetée est le plus important. L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada poursuit des investigations en vue d'accroître le nombre de truites d'une taille attrayante pour le pêcheur à la ligne, aux endroits mis à sa disposition par le gouvernement provincial. Malheureusement, de nombreux étangs autrefois fertiles et très productifs sont disparus; aussi le ministère provincial s'occupe-t-il activement de restaurer les barrages qui avaient donné naissance à ces étangs et de les remettre à la disposition du public.

**Nouvelle-Écosse.**—Bien que le gouvernement fédéral soit investi d'une juridiction exclusive sur les pêches maritimes et intérieures de la Nouvelle-Écosse et qu'il s'occupe effectivement de toutes les phases de l'administration qui s'y rattache, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse agit en plusieurs domaines où l'initiative provinciale est nécessaire et appropriée à cause de l'importance de la pêche pour l'emploi, l'industrie, le commerce et les loisirs.

Dans le domaine de la pêche commerciale, le soin des intérêts du gouvernement provincial incombe au ministère des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse. La Commission de prêts aux pêcheurs relève de ce ministère tandis que la Commission de prêts industriels est administrée par le ministère du Commerce et de l'Industrie de la Nouvelle-Écosse; la première prête aux pêcheurs pour l'achat de bateaux et de moteurs, et la seconde consent des prêts pour la construction ou l'amélioration d'usines de conditionnement. Des ingénieurs veillent à l'inspection et aux études pour le compte des Commissions de prêts, en même temps qu'ils fournissent de l'aide technique et des conseils aux personnes qui demandent des prêts et aux autres personnes intéressées à la pêche et aux industries connexes, notamment celle de la construction de bateaux. Des instructeurs donnent des cours sur le soin et l'entretien des moteurs marins, sur les principes de navigation et sur l'étude, la fabrication et l'entretien des engins de pêche. La Division de la formation professionnelle du ministère du Travail aide beaucoup à l'exécution de ce programme. Les cours sont souvent complétés par des renseignements fournis sur place à des petits groupes ayant besoin d'aide technique pour faire face à des problèmes particuliers. Grâce à l'aide financière ou technique fournie par le gouvernement fédéral, le ministère des Pêcheries de la Nouvelle-Écosse organise et fait la démonstration de méthodes et d'engins de pêche encore inessayés dans certains secteurs ou dans tous les nombreux secteurs de pêche de la province.

*Pêche sportive.*—Depuis quelques années, la Nouvelle-Écosse, par l'intermédiaire de la Division de la faune, du ministère des Terres et Forêts, consacre des fonds considérables aux fins de la gestion et de la recherche sur certains lacs et cours d'eau de